



## OFFRE D'EMPLOI

**Titre de l'emploi :** Journalier(ère) terrain

**Statut d'emploi :** Poste temporaire (remplacement de congé de maladie) – début 14 juin 2021

Temps plein 40h/semaine

**Supérieur immédiat :** Directeur du Parc

### Sommaire des responsabilités

Le journalier terrain travaille à l'entretien du parc, de ses sentiers et de ses infrastructures.

### Responsabilités

- Effectuer l'entretien des sentiers;
- Effectuer l'entretien des bâtiments ainsi que des réparations mineures;
- S'assurer de la sécurité des installations destinées à la clientèle;
- Effectuer des travaux d'émondages;
- Participer aux opérations de sauvetages et de premiers soins;
- Remplir toutes autres tâches qui lui sont confiées par le directeur général.

### Exigences

- Être âgé de 18 ans ou plus;
- Posséder un permis de conduire et avoir de l'expérience dans la conduite de VTT
- Avoir de l'expérience de travail avec une scie à chaîne
- Être responsable, ponctuel, autonome et faire preuve de débrouillardise;
- Grande forme physique et aimer le travail à l'extérieur;
- Détenir une formation en secourisme (atout).

### Conditions salariales :

- La rémunération est de 18.04 \$/heure

Toute personne intéressée par ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le **10 juin 2021 à 12 h**, à l'attention de Louis Paquette, directeur du Parc, par courriel à [lpayette@val-morin.ca](mailto:lpayette@val-morin.ca)